

conforme  
alléguent  
la même  
versées par

ce versé par

000fr 00

en du bal

aux revenus

projet de

surantai;

spécifiques qm

Jan 1947 on

approuvé le

22.6.1956

56084-

11 JUN 1956 317

Le Bureau de la Commission  
décide

- qu'il y a lieu de mandater à M<sup>rs</sup> H. G. de la somme de 50.000fr. montant  
des frais et honoraires dans l'affaire de M<sup>lle</sup> de Royan contre Bénéficiaires  
de l'Église.

- dit que la dépense sera mandatée Ch. XXX art 6 "Généralistes avoués  
et d'experts".

Adopté à l'unanimité

Affaire Oger / Lacarrière / M<sup>lle</sup> de Royan. M<sup>rs</sup> le Secrétaire Général avait  
le charge de régler au mieux

les intérêts en cause dans ce litige.

M<sup>rs</sup> H. G. payera à l'accord suivant.

La M<sup>lle</sup> versera à M<sup>rs</sup> Cougrand sur production d'un mémoire établi dans  
les conditions habituelles la somme de 240.000fr. En outre par lui il constituera  
sur les deux places données à la famille Lacarrière deux caveaux tels que  
la famille Lacarrière les a choisis et il remettra gratuitement la tombe  
Oger dans l'état où elle se trouvait en 1942.

M<sup>rs</sup> H. G. convenu avec M<sup>rs</sup> Lacarrière dans le cas où ce dernier devrait  
leur monument d'un prix supérieur à 240.000fr quel pendant en charge la  
somme dépassant le plafond de 240.000fr. fixe.

Cet accord a été accepté par les parties.

La Commission des finances approuve cet accord qui permet à la  
M<sup>lle</sup> une économie substantielle. Il propose au Conseil Municipal l'adoption

De même excellentes Le Conseil Municipal.

- décide que le montant des travaux à effectuer pour la remise en état de la Dèche en France du fronton de l'église brisée seront défalqués sur les participations de la Société pour 1955.

- rappelle au Président de la Société l'importance des finances administrativement. Par cette règle de droit les participants ou entreprises au-delà également d'habiter.

- dit que la liste devra fournir les modifications de dépenses en ce qui concerne pour 15 voir s'agit-il d'un Budget ou d'un Budget de l'Etat.

Après l'entretien rappelle que ces travaux seraient l'objet d'un programme de crédit d'année donnée par le Conseil Municipal.

8) Soit aux Lettres

Présentation de lettres aux Lettres. Un plan est établi et les lettres sont envoyées par le Conseil Municipal.

Présentation de lettres demandées.

L'Administration accepte de placer 2000 francs au crédit de la commune.

Le service de la voirie pour un grand nombre:

- dit que le service de la voirie de la République et de la rue Saint de l'Église.

(un seul lot 15)

Après l'entretien de la "Société" dit qu'il y a eu des lettres qui ne peuvent pas aller.

Après l'entretien de la "Société" dit qu'il y a eu des lettres qui ne peuvent pas aller, et finalement des lettres, dont il y a

pour les P.T.T.